

## **Compte rendu de la séance du mardi 17 mai 2016**

Secrétaire(s) de la séance:

Sophie DELHÔME

### **Ordre du jour:**

#### **Conseil Municipal du 17 mai 2016**

- Fusion des Communautés de Communes
- Réorganisation de la cantine:
  - \* Choix du prestataire de service
  - \* Achat matériel
  - \* Tarif repas
- Achat de matériel scolaire
- Décision Modificative budget
- Subvention école
- Renégociation de prêts

### **Délibérations du conseil:**

#### **Fusion des communautés de communes ( DE 2016 11)**

Par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2016, Monsieur le Préfet a adopté le schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Eure, conformément aux dispositions de la loi n°2515-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Conformément à l'article 35 de la loi NOTRe, ce projet est soumis, pour accord aux conseils municipaux des communes concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Piseux émet un avis favorable, par 12 voix pour et 0 voix contre, au projet de fusion des communautés de communes du Canton de Rugles, du Pays de Verneuil sur avre, du Canton de Breteuil , du Pays de Damville et Rurales du Sud de l'Eure.

#### **Prestataire de service restaurant scolaire ( DE 2016 12)**

Suite aux problèmes de santé rencontrés par la personne chargée de la cantine scolaire, le Conseil Municipal décide qu'à compter de la rentrée de septembre 2016, la gestion des repas sera confiée à une entreprise de plats cuisinés spécialisée dans la restauration collective.

Après avoir examiné les différents devis et prestations proposés, le Conseil Municipal décide de confier ce service à l'entreprise API Restauration de Mondeville.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec cette société.

#### **Achat matériel restaurant scolaire ( DE 2016 13)**

Le changement de gestion des repas au restaurant scolaire entraîne obligatoirement l'achat de matériels adaptés à ce type de repas.

Après examen des différents devis, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise PRO INOX de Verneuil sur avre pour l'achat de :

- Four de remise en température 30 à 120 repas	3972€ TTC
- Armoire réfrigérée GN2/1 1400 litres	1548€ TTC
Total	5520€ TTC

### **Tarif repas restaurant scolaire ( DE 2016 14)**

Compte tenu du changement de gestion des repas au restaurant scolaire, ils seront maintenant livrés

par la société API Restauration, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas à 3.00€ à compter du 1

septembre 2016 pour les élèves et 4.00€ pour les adultes.

### **Achat mobilier école ( DE 2016 15)**

Compte tenu de l'augmentation des effectifs à rentrée scolaire 2016, il convient de compléter le mobilier dans les classes, le dortoir.

Après étude des devis, le Conseil Municipal accepte le devis de Manutan Collectivités pour la somme de 3176.52€ TTC.

### **Décision modificative budget ( DE 2016 16)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, doivent être augmentés du fait de la suppression au 31/12/2015 du CCAS, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1946.49	
002	Résultat de fonctionnement reporté CCAS		1946.49
<b>TOTAL :</b>		<b>1946.49</b>	<b>1946.49</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>1946.49</b>	<b>1946.49</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à PISEUX, les jour, mois et an que dessus.

### **Subvention OCCE école ( DE 2016 17)**

Le Conseil Municipal accepte d'accorder un subvention supplémentaire de 1500€ à l'OCCE école de Piseux.

### **Renégociation prêt CA n° 10000061372 ( DE 2016 18)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le prêt n° 10000061372 d'un montant de 91 000€ sur 180 mois au taux de 3,14% a été contracté auprès du Crédit Agricole le 14/8/2014.

Après le paiement de l'échéance du 14/8/2016, le capital restant dû sera de 84 522,54€.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité:

- de rembourser par anticipation le prêt n° 10000061372
- de contracter auprès du Crédit Agricole un nouvel emprunt avec les caractéristiques

suivantes:

remboursement anticipé

- montant 84522,54€ égal au capital restant dû plus les indemnités de

- durée: 156 mois
- périodicité: annuelle
- échéances: constantes intérêts perçus terme échu proportionnel
- taux: 1,95%
- date de mise en place: 14/8/2016

- d'autoriser Monsieur le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

### **Renégociation prêt CA n° 70005890681 ( DE 2016 19)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le prêt n° 70005890681 d'un montant de 270 000€ sur 240 mois au taux de 4.05% a été contracté le 18/3/2010 auprès du Crédit Agricole.

Après le paiement de l'échéance du 18/3/2017, le capital restant dû sera de 208 364,12€.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- de rembourser par anticipation le prêt n° 70005890681
- de contracter auprès du Crédit Agricole un nouvel emprunt avec les caractéristiques

suivantes:

remboursement anticipé.

- montant: 208 364,12€ égal au capital restant dû plus les indemnités de

- durée: 156 mois
- périodicité: annuelle
- échéances: constantes intérêts perçus terme échu proportionnel
- taux: 1,95%
- date de mise en place 18/3/2017

- d'autoriser Mr le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.